



Modifications travaux vefa

Par **jip31**, le **13/04/2011 à 09:40**

BonjourrrrrJe suis en train de faire construire en VEFA. La construction touche à sa fin.rnJ'ai demandé au promoteur plusieurs modifications quant à la construction: pas de carrelage dans les chambre par exemple et pas de peinture aux murs vu car le blanc "gouttelette" ne me convenait pas.rnJ'ai chiffré ces moins values (matériel et main d'œuvre) à environ 6000€.
J'avais demandé au promoteur devant notaire de me fournir au fil de la construction des factures fournisseur me permettant de connaître la valeur réelle des moins values demandées afin qu'elle soit bien prises en compte sur mon dernier appel de fonds.rnJe me suis aperçu avec le temps que cela ne pourrait se faire, un parce que le promoteur est un incompetent de A à Z et qu'il ne répond jamais aux demandes qui ne sont pas à son avantage et deux parce qu'il semble avoir signé des marchés avec chacun des fournisseurs.rnJ'ai donc 2 questions:rn1) Est t'il bien obligé de défalquer les travaux (matériel et main d'œuvre) que je n'ai pas fais réalisé?rn2) Quels sont les moyens dont je dispose pour l'obliger à prendre en compte ma demande?rnMerci d'avancernCordialement